

actions éventuelles de remises en ordre. Votre responsabilité est dès lors engagée en premier chef dans le cadre du maintien permanent de la sécurité desdites installations électriques.

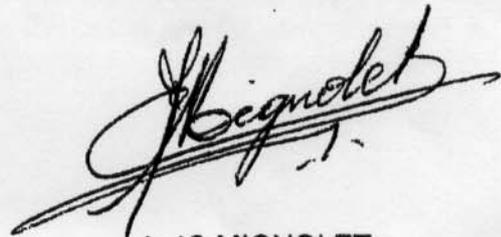
Aussi, je vous invite à prendre sans délai, toute mesure visant à passer en revue l'ensemble de votre réseau pour y détecter de semblables anomalies et le cas échéant, à restaurer la conformité de vos installations électriques aux prescriptions réglementaires les concernant.

Par ailleurs, afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent, des procédures internes devront être développées en vue d'assurer une surveillance permanente de la qualité desdits réseaux. Ces procédures devraient comprendre un programme systématique de visite de routine de vos installations à une fréquence raisonnable, accompagnée, si nécessaire, d'actions de remise en conformité des installations.

Un rapport intermédiaire des premières investigations que vous avez effectuées sur votre réseau devra m'être fourni pour le 15 septembre 2002. En outre, vous m'obligeriez en me fournissant pour cette même date, l'état de vos réflexions sur les procédures que vous comptez mettre en place pour assurer un meilleur suivi de vos installations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

L'Ingénieur-directeur,



Ir JC MIGNOLET